

(3) pour voir si une période de diffusion d'essai ou la diffusion de délibérations et de débats spéciaux de la Chambre faciliteraient la mise en place d'installations et de méthodes permanentes; et

Que le comité soit autorisé à présenter tous les rapports sur ce qui précède qui seraient propres, selon lui, à faciliter l'application de cette résolution.

Je propose cette motion en espérant qu'elle tient compte des diverses positions et préoccupations qui ont été exposées, pour que nous puissions réaliser de façon satisfaisante ce qu'à mon avis les députés espèrent accomplir en adoptant cette résolution, soit de faire de notre Parlement une institution encore plus responsable et comptable qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Je pense qu'aucun député ne serait prêt à dire que notre régime parlementaire actuel est parfait à tous égards ou ne pourrait pas dans bien des cas être amélioré afin d'être mieux à même de répondre aux besoins et préoccupations de l'ensemble des Canadiens. Si, en adoptant la mesure que préconise la résolution présentée par le leader du gouvernement à la Chambre, à laquelle vient s'ajouter l'amendement que je viens de proposer, nous pouvons parvenir à cette fin, alors nous aurons servi le Parlement et les Canadiens d'excellente façon.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre a entendu l'amendement à la motion proposé par le député d'Egmont (M. MacDonald). Est-elle prête à se prononcer sur l'amendement?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. MacDonald (Egmont) est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le vote porte maintenant sur la motion principale modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je déclare que la motion est adoptée, sur division.

(La motion de M. MacEachen, modifiée, est adoptée sur division.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre demain?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai l'intention de mettre à l'étude le bill relatif à la conversion au système métrique car il devra nécessairement être promulgué d'ici le 1^{er} février aux fins du commerce du grain. J'espère que nous pourrions ensuite passer à l'étude du bill modifiant le droit fiscal.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux simplement signaler que, comme nous avons fort bien travaillé aujourd'hui et que deux au moins des couche-tard sont présents, nous pourrions déclarer qu'il est 10 heures.

L'ajournement

L'Orateur suppléant (M. Turner): Les députés ont entendu la proposition. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA DÉRIVATION DE GARRISON—
LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION
MIXTE INTERNATIONALE—L'ACCEPTATION DU RAPPORT SANS
DEMANDE DE MORATOIRE À LA CONSTRUCTION

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le 15 décembre dernier, comme l'indique la page 2032 du harsard de cette date, j'ai posé la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson):

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite à la question posée par le député de Brandon-Souris à l'égard de la dérivation de Garrison. Ma question est la suivante: pourquoi, mais pourquoi donc, le gouvernement... du Canada a-t-il accepté la prolongation du rapport de la Commission mixte internationale sur la dérivation de Garrison sans demander une garantie ou un moratoire à la construction?

Le ministre m'a dit que cette question appelait une réponse beaucoup plus détaillée que celle qu'il pouvait donner pendant la période des questions et il a promis de me donner une réponse complète par écrit. Je l'ai reçue le 21 décembre.

Pour bien comprendre la situation, il faut la situer dans son contexte. Le projet de dérivation de Garrison est une entreprise qui coûtera plusieurs millions de dollars et qui pourrait nuire à tout le bassin de la rivière Rouge, y compris la totalité du lac Winnipeg. Ces travaux ont débuté il y a maintenant une décennie et ils coûteront cette année environ 23.5 millions de dollars au gouvernement des États-Unis. A lui seul, le projet coûtera 750 millions de dollars. Ce projet a été débattu à maintes reprises et on a présenté toutes sortes de faits à ce sujet. Il a fait l'objet d'une enquête de la Commission mixte internationale pendant des mois. Voilà l'envergure du problème et, par le fait même, l'envergure de ma question; pourtant, la réponse complète que j'ai reçue du ministre consistait en une page et demie dans laquelle on expliquait pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas pris de mesures pour protéger les intérêts du Manitoba.

Je reconnais pleinement le droit absolu du gouvernement de gouverner et de prendre des décisions au sujet des relations internationales et des accords internationaux comme le Traité des eaux limitrophes de 1909. A mon avis, c'est ainsi que les choses doivent se passer et c'est le gouvernement qui doit prendre de telles décisions, cependant, monsieur l'Orateur, le fait que le gouvernement refuse de prendre des mesures constitue ni plus ni moins qu'un acte de criminalité et de négligence.